

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

**ADVANT Altana a assisté le groupe autrichien Wienerberger, leader mondial du secteur des matériaux de construction et des solutions d'infrastructure durables, devant l'Autorité de la concurrence pour l'acquisition du groupe français Terreal : l'opération est autorisée sans conditions.**

Dans une décision rendue publique le 19 juin 2023, l'Autorité de la concurrence a autorisé sans conditions la prise de contrôle exclusif du groupe français Terreal par le groupe autrichien Wienerberger (<https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/article/feu-vert-la-prise-de-contrôle-exclusif-de-terreal-par-le-groupe-wienerberger>).

**Ce résultat est le fruit d'un travail de longue haleine mené conjointement par les équipes d'ADVANT, alliance européenne de cabinets d'avocats, dont il démontre une fois encore la pertinence.**

### **A propos de Wienerberger :**

Le groupe est l'un des plus grands fournisseurs mondiaux de solutions intelligentes pour l'enveloppe du bâtiment et les infrastructures. Wienerberger est le premier briquetier mondial (Porotherm, Terca) et leader du marché des tuiles en terre cuite (Koramic, Tondach) en Europe ainsi que des pavés de béton (Semmelrock) en Europe de l'Est. Le groupe fait aussi partie des principaux fournisseurs de systèmes de tuyaux en Europe (tuyaux en céramique Steinzeug-Keramo et tuyaux en plastique Pipelife).

### **À propos de Terreal :**

Créé il y a plus de 150 ans, Terreal est un groupe international spécialisé dans la production de produits de toiture, de structure, de façade et photovoltaïques. Outre les applications dans la construction de nouveaux bâtiments, la large gamme de solutions de Terreal est destinée au marché de la rénovation.

L'équipe droit de la concurrence d'ADVANT était composée :

- d'ADVANT Altana en France avec : Frédéric Manin (associé) et Lucie Giret (counsel) ;
- d'ADVANT Beiten en Allemagne avec : Uwe Wellmann (associé), Christoph Heinrich (associé) et Cathleen Laitenberger (collaboratrice). ADVANT Beiten coordonne l'intervention des cabinets européens saisis pour les besoins du processus de notification multi-juridictionnelle et a obtenu l'autorisation de l'opération par les autorités de la concurrence allemandes.

Terreal était conseillé par Orrick (Patrick Hubert, Partner, et Maxence Jonvel, Managing Associate).

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### À propos d'ADVANT Altana

**ADVANT Altana** est un cabinet d'avocats multi-practices. Ses équipes, composées de plus de 80 avocats et juristes, dont 24 associés, privilégient une approche transverse des expertises et des secteurs. **ADVANT Altana** accompagne des entreprises françaises et étrangères, ainsi que leurs dirigeants, dans le traitement de dossiers à forts enjeux techniques ou stratégiques, plus particulièrement dans les secteurs d'activités les plus régulés : Sciences de la Vie, TMT (Technologies – Médias – Télécommunications), Construction, Banque-Assurance, Énergies Renouvelables.

**ADVANT Altana** est membre fondateur d'**ADVANT**, une association internationale de cabinets d'avocats d'Europe continentale regroupant **ADVANT Altana**, en France, **ADVANT Beiten**, en Allemagne et **ADVANT Nctm**, en Italie.

[www.advantlaw.com](http://www.advantlaw.com)

---

## Contacts presse

Arthur BLANC-AUBERT  
Gantzer Agency  
+ 33 7 60 21 20 34  
[arthur.blancaubert@gantzeragency.com](mailto:arthur.blancaubert@gantzeragency.com)

Dominique CHANTEUX-GILLET  
ADVANT Altana  
+ 33 6 63 11 25 46  
[dominique.chanteux-gillet@advant-altana.com](mailto:dominique.chanteux-gillet@advant-altana.com)

